

---

## Lubrizol : Mobilisation des acteurs du commerce, de l'artisanat et du tourisme

À l'initiative de la Métropole Rouen Normandie, les acteurs du commerce, de l'artisanat et du tourisme du territoire métropolitain se sont réunis mercredi 16 octobre au 108, siège de la Métropole. Etaient représentés : la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Seine-Maritime, l'Office du Commerce et de l'Artisanat de Rouen, la 3CR, les Vitrites de Rouen, Rouen Normandie Invest, Rouen Normandie Tourisme et Congrès, l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de Seine-Maritime, le Club Hôtelier Rouennais et la Ville de Rouen. Les services de l'Etat étaient également présents.

La réunion a été l'occasion d'échanger sur les difficultés rencontrées par les acteurs économiques du territoire, illustrées par les pertes d'exploitation et de chiffre d'affaires constatées depuis le 26 septembre 2019.

L'Etat a fait le point sur les mécanismes d'indemnisations : les dispositifs mobilisables par l'Etat, ceux à mettre en place par Lubrizol en dédommagement et les mesures d'alerte des différents services permettant d'accélérer les procédures suite à l'incendie (activité partielle, étalement de charges...). L'échange a également été l'occasion de dresser l'état des lieux de l'impact sur les activités marchandes afin d'alimenter les négociations avec Lubrizol pour la mise en place d'un mécanisme d'indemnisation, comme pour les agriculteurs et les collectivités. L'objectif de tous les participants est d'élargir et de faciliter le dédommagement aux entreprises et commerçants.

Au-delà de la question des indemnisations, deux enjeux ont été partagés.

En premier lieu, les commerçants ont souligné la nécessité d'animations renforcées à l'occasion des fêtes de fin d'année.

En second lieu, la Métropole Rouen Normandie a proposé le lancement d'une étude visant à reconstruire l'attractivité de notre territoire. Celle-ci est destinée à définir à moyen et long terme une stratégie de promotion du territoire. Il est proposé que la Métropole associe, dans les mois qui viennent, l'ensemble des acteurs de l'attractivité à la définition de cette étude. L'objectif est d'identifier les moyens à mettre en œuvre afin d'assurer une promotion efficace du territoire et de rebondir après l'incendie de Lubrizol. Le préjudice d'image étant pleinement intégré dans la plainte déposée par la Métropole et la Ville de Rouen, les coûts afférents à cette démarche feront partie intégrante des demandes de réparations auprès de l'entreprise.



Il 1990 è un anno di transizione per l'architettura italiana. Dopo un periodo di crisi, si assiste a una ripresa dell'attività progettuale e a una maggiore attenzione verso il territorio e il paesaggio. In questo anno si completano diverse opere significative, tra cui il Museo di Arte Moderna di Venezia, progettato da Renzo Piano e completato nel 1991, e il Palazzo di Giustizia di Roma, progettato da Giancarlo Piretti e completato nel 1992. Inoltre, si assiste a una maggiore attenzione verso il territorio e il paesaggio, con la nascita di nuove strutture e la ristrutturazione di edifici esistenti.

Il 1990 è un anno di transizione per l'architettura italiana. Dopo un periodo di crisi, si assiste a una ripresa dell'attività progettuale e a una maggiore attenzione verso il territorio e il paesaggio. In questo anno si completano diverse opere significative, tra cui il Museo di Arte Moderna di Venezia, progettato da Renzo Piano e completato nel 1991, e il Palazzo di Giustizia di Roma, progettato da Giancarlo Piretti e completato nel 1992. Inoltre, si assiste a una maggiore attenzione verso il territorio e il paesaggio, con la nascita di nuove strutture e la ristrutturazione di edifici esistenti.

Il 1990 è un anno di transizione per l'architettura italiana. Dopo un periodo di crisi, si assiste a una ripresa dell'attività progettuale e a una maggiore attenzione verso il territorio e il paesaggio. In questo anno si completano diverse opere significative, tra cui il Museo di Arte Moderna di Venezia, progettato da Renzo Piano e completato nel 1991, e il Palazzo di Giustizia di Roma, progettato da Giancarlo Piretti e completato nel 1992. Inoltre, si assiste a una maggiore attenzione verso il territorio e il paesaggio, con la nascita di nuove strutture e la ristrutturazione di edifici esistenti.

